



L'essentiel



du lundi 2 mai 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

BAISSE DES IMPÔTS

L'impôt sur le revenu baisse cette année pour la troisième année consécutive. En 2014, 4,2 millions de ménages ont bénéficié de cette baisse. En 2015, le nombre total de bénéficiaires a été porté à 9 millions de ménages. En 2016, une nouvelle réduction intervient. Au total, 12 millions de foyers, soit 2/3 des foyers payant de l'impôt sur le revenu, profitent de la baisse de l'impôt sur le revenu depuis 2014. Des articles de presse ont mentionné ce lundi l'éventualité d'une baisse d'impôt supplémentaire en 2017. A ce stade de la préparation du budget 2017, c'est une question prématurée qui n'appelle pas de commentaire.

REVALORISATION ENSEIGNANTS – PREMIER DEGRE

Pendant les 10 années de diète éducative, la revalorisation de la rémunération des enseignants du premier degré n'a évidemment jamais été au rendez-vous non plus. En 2013, nous avons fait un premier effort avec une indemnité de 400 euros annuels. Nous devons bien sûr aller plus loin sur le montant de cette dernière et nous le ferons. Le Premier ministre précisera ce mardi, en clôture des Journées de la refondation de l'École de la République, les modalités et le calendrier de la revalorisation salariale des enseignants des écoles maternelles et élémentaires. La droite n'a jamais abordé ce sujet que sous forme de chantage, promettant d'augmenter les professeurs à condition de réduire leur nombre. Le choix que nous faisons est plus exigeant : des enseignants à la fois plus nombreux et mieux rémunérés.

« Pendant les 10 années de diète éducative, la revalorisation de la rémunération [des enseignants] n'a évidemment jamais été au rendez-vous non plus » (N. Vallaud-Belkacem, 01/05/16).

« En 2013, nous avons fait un premier effort avec une indemnité de 400 euros annuels » pour les enseignants du premier degré. Pour être précis, « en 1989, Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, avait accordé une indemnité de 1 200 euros aux enseignants du second degré sans l'étendre à ceux du premier degré. En 2013, Vincent Peillon avait commencé un rééquilibrage avec une indemnité de 400 euros pour les enseignants du primaire ».

« Nous devons bien sûr aller plus loin sur le montant de cette dernière et nous le ferons ». Le Premier ministre précisera ce mardi, en clôture des Journées de la refondation de l'École de la République, les modalités et le calendrier de la revalorisation salariale des enseignants des écoles maternelles et élémentaires.

Par ailleurs, pour rappel :

- « En 2014, en réformant l'éducation prioritaire, [le gouvernement a] veillé à ce qu'on rémunère aussi mieux ces fonctionnaires qui exercent dans des conditions particulièrement difficiles : 110 000 enseignants perçoivent aujourd'hui entre 1 700 et 2 400 euros d'indemnité annuelle supplémentaire ». « Sur l'ensemble de sa carrière, un enseignant dans les quartiers sensibles percevra déjà, du fait de nos réformes, 85 000 € de plus que ce qu'il pouvait espérer en 2012 » ;
- « Avec le retour de la formation initiale dont la deuxième année est rémunérée, les enseignants gagnent aujourd'hui une année de rémunération supplémentaire » ;
- La revalorisation du point d'indice bénéficiera à l'ensemble des enseignants.

« La droite n'a jamais abordé ce sujet que sous forme de chantage, promettant d'augmenter les professeurs à condition de réduire leur nombre. Mais qui peut se satisfaire de classes surchargées ? Ni les élèves ni les professeurs. Le choix que nous faisons est plus exigeant : des enseignants à la fois plus nombreux et mieux rémunérés » (N. Vallaud-Belkacem, 01/05/16).

TAFTA – TRANSPARENCE

Des documents confidentiels portant sur les négociations commerciales entre les Etats-Unis et l'UE ont été révélés par Greenpeace Netherland. En la matière, la France n'a cessé de plaider pour une plus forte transparence des négociations en demandant à la Commission dès septembre 2014 de faire toute la transparence sur les mandats de négociation. Sur le fond, la position française reste inchangée depuis septembre 2015 : si des principes essentiels pour notre agriculture, notre culture ou encore la réciprocité en termes d'accès aux marchés publics étaient mis en cause, la France dira non à un tel accord. Cette position a été rappelée à plusieurs reprises. Il n'y a aucune frénésie ni française ni européenne à signer à n'importe quel prix n'importe quoi.

Des documents confidentiels portant les négociations commerciales entre les Etats-Unis et l'Union européenne ont été révélés par Greenpeace Netherland.

S'agissant de la transparence : la France n'a cessé de plaider pour une plus forte transparence des négociations :

- **Dès septembre 2014, la France a demandé à la Commission européenne « de faire toute la transparence sur les mandats de négociations » (M. Fekl, 17/09/14), bien avant la décision de la Commission de publier le mandat de négociation ;**
- **La France a également œuvré à la libre consultation des documents du premier cycle des négociations dans des salles de lecture. « La salle de lecture [au SGAE à Paris] a été ouverte à la demande du gouvernement depuis le début de l'année. Nous avons été les premiers à la solliciter ». Elle permet d'avoir « accès aux mêmes documents que les parlementaires européens » (M. Fekl, 17/02/16) ;**
- **L'ouverture de cette salle est le fruit des efforts du gouvernement en faveur de la transparence : les Etats-Unis refusaient jusqu'ici qu'un accès à Paris soit ouvert dans une administration nationale et voulaient que les membres du gouvernement comme les représentants de la nation se rendent dans une ambassade américaine pour avoir accès aux documents. C'était inacceptable ;**
- **De surcroît, un véritable « agenda de la transparence » qui s'adresse aux parlementaires mais également aux concitoyens a été mis en place.** Ainsi, le mandat de négociations ainsi que d'autres informations relatives aux négociations ont été mis en ligne sur le site du Ministère des affaires étrangères et du développement international, qui a été rénové dans sa partie consacrée aux négociations commerciales ;
- **Enfin, le secrétaire d'état chargé du commerce extérieur rend régulièrement compte des cycles de négociations devant la représentation nationale.** Pour la première fois, un document d'ensemble dresse à l'attention des Parlementaires un état des lieux précis et présente les axes stratégiques en matière de commerce extérieur.

Sur le fond, la position française reste la même depuis septembre 2015 : si des « principes essentiels pour notre agriculture, notre culture ou encore la réciprocité en termes d'accès aux marchés publics étaient mis en cause, la France dira [...] non » à un tel accord (PR, 21/04/16). « Aujourd'hui nous sommes trop loin du compte » (PM, 26/04/16). Cette position a été rappelée à plusieurs reprises et n'a pas évoluée depuis. En effet, « nous devons [être extrêmement vigilants et] défendre un certain nombre de principes » :

- **S'agissant de l'agriculture,** « la France [...] dira non à toute conclusion qui mettrait notre agriculture en difficulté parce que les identifications [de produits] ne seraient pas respectées [...] parce que c'est l'avenir de l'agriculture qui peut être en cause ». « Avoir cette volonté c'est aussi protéger nos territoires, c'est protéger une façon de vivre ».
- **S'agissant de l'environnement :** « On ne peut pas signer un accord mondial, la COP21, et avoir une négociation commerciale qui ne respecterait pas les principes environnementaux».
- **S'agissant de l'accès aux marchés publics :** s'il s'agit « d'avoir des marchés publics qui puissent être ouverts, ici en Europe, [ils] doivent l'être aussi aux Etats-Unis. Or, tel n'est pas le cas » aujourd'hui (PR, 01/05/16).

Puisque « le premier ensemble qui pèse dans le commerce international, par sa valeur, par son poids, c'est l'Europe [alors elle] doit se faire entendre en tant que telle, c'est la stratégie française dans cette matière ». « Il n'y a aucune frénésie ni française ni européenne à signer à n'importe quel prix n'importe quoi » (M. Fekl, 26/04/16).

RESULTATS - REFORME PERMIS DE CONDUIRE

Tout doit être fait pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi. Cela passe notamment par l'obtention du permis de conduire. Pour le moderniser et le rendre plus accessible, le gouvernement en a engagé la réforme dès 2014. Les objectifs fixés sont en passe d'être atteints : cette réforme a déjà réduit les délais moyens entre deux passages de l'examen pratique de 98 à 70 jours au 1er janvier 2016, et permettra bien de les diviser par 2, pour les réduire à 45 jours et assurer une économie de 400€/candidat, d'ici 2017. Pour rappel, dès l'été 2014, la mobilisation de réservistes pour l'épreuve du code avait permis de dégager 25 000 places d'examen supplémentaires. La réduction de 3 minutes de la durée des épreuves pratiques a permis de gagner 110 000 places supplémentaires. L'externalisation progressive de l'examen du code permettra par ailleurs de dégager encore 142 000 places d'examen. A noter que le permis de conduire sera rendu encore plus accessible pour les jeunes à partir du 1^{er} juillet, grâce à l'extension et à l'amélioration du dispositif du « permis à 1 euro par jour » : ouverture aux candidats qui reprennent une formation après avoir connu un premier échec lors de l'examen du permis de conduire et prêt « complémentaire » de 300 euros afin de pouvoir se représenter à l'épreuve

AGENDA SECURITAIRE SANITAIRE GLOBAL

La communauté internationale doit se mobiliser pour garantir à tous un droit universel à la santé, notamment au regard des épidémies Ebola et Zika. Il est possible de faire reculer ces fléaux par une volonté politique qui s'affirme dans la durée. C'est tout le combat français : 1er contributeur à UNITAID avec 1,1 Md€ depuis 2007 ; 1 Md€ pour l'aide au développement en santé en 2015 ... La mise en œuvre d'un règlement sanitaire international, avec une gouvernance mondiale forte et transparente, est une priorité de la France. La France soutient notamment la mise en place d'une plateforme de réponse aux urgences sanitaires, dont le bureau de l'OMS de Lyon pourrait être le pivot. Elle a également pris l'initiative de mobiliser le G7 de manière à aborder la question du prix des médicaments innovants. Pour la 1ère fois une réunion des ministres de la Santé du G7 devrait amorcer cette année un dialogue et une coordination entre autorités de régulation, industrie pharmaceutique et patients.

La prestigieuse revue médicale britannique **The Lancet** a publié ce lundi un numéro spécial consacré à l'excellence française en matière de couverture santé. Il s'agit d'une première historique dont la France doit être fière. A cette occasion, son éditorial est signé par le Président de la République (« *Pour un agenda sécuritaire sanitaire global* »)

Il y réaffirme « le devoir de garantir à tous un droit universel à la santé » qui « reste plus que jamais à l'ordre du jour ». « Les épidémies dues aux virus Ebola et Zika montrent l'ampleur et l'acuité des défis ». **Pour rappel, « chaque jour dans le monde, 16 000 enfants succombent à des maladies évitables comme la rougeole et la tuberculose. Des centaines de femmes meurent pendant leur grossesse ou lors de complications liées à l'accouchement, tandis que dans les pays pauvres [...], les maladies chroniques comme le cancer, les affections cardio-vasculaires ou respiratoires ainsi que le diabète sont désormais responsables de plus de la moitié des décès »** (PR, 02/05/16).

Il est possible de « faire reculer ces fléaux » par une « volonté politique qui s'affirme dans la durée. Et dans « ce combat la France [...] continuera d'être aux avant-postes » (PR, 02/05/16) :

- « En 2015 elle a engagé plus de 1 Md€ dans l'aide au développement en santé ».
- « Depuis 2007, elle a investi 1,1 Md€ dans UNITAID, dont elle est le premier contributeur et donné 4,4 Md€ au Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme »
- « La France agit aussi dans les situations de crise aigüe, hier contre Ebola en Guinée et aujourd'hui encore contre Zika »

Face à ces crises sanitaires, le président de la République a fixé les priorités pour l'avenir, notamment pour : « améliorer les instruments de surveillance, d'alerte et de diagnostic partout dans le monde » avec la nouvelle Agence de Santé publique mise en place en France ; « gérer les crises en confortant le rôle de la société civile, des experts locaux et des populations concernées » en augmentant les financements consacrés ; **soutenir financièrement « la recherche** dans les sciences du vivant, humaines et sociales ».

Il faut également rappeler la nécessité de « mettre en œuvre un règlement sanitaire international avec une gouvernance mondiale forte et transparente ». Ainsi, la France soutient « la création d'une plateforme de

préparation et de réponse aux urgences sanitaires mondiales, dont le bureau de l'OMS de Lyon pourrait être le pivot » (PR, 02/05/16).

Au-delà, « la France veut lutter contre le prix prohibitif de certains nouveaux médicaments tout en favorisant l'innovation » et permettre ainsi de « bâtir de véritables couvertures sanitaires universelles ». « Elle a donc pris l'initiative de mobiliser le G7 : pour la première fois cette année, une réunion des ministres de la Santé des 7 pays les plus riches de la planète devrait amorcer un **dialogue et une coordination entre autorités de régulation, industrie pharmaceutique et patients** ». « Cette action du côté de l'offre de traitements sera accompagnée d'une **volonté résolue d'assurer aux malades un accès effectif aux soins**. La France y contribue d'ores et déjà en soutenant par exemple les politiques de gratuité des actes pour les enfants de moins de 5 ans dans 4 pays sahéliens » (PR, 02/05/16).

La France appelle « la communauté internationale à prendre ses responsabilités [...] Il y va de notre engagement à éradiquer l'extrême pauvreté d'ici 2030 » et « de la cohésion de la communauté internationale » (PR, 02/05/16).

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.